

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mars 2009 à 20 HEURES 30**

L'an deux mille neuf et le lundi 30 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de réunions de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle CROUHY, Maire.

Présents : Mmes et M.M CROUHY Michèle, MAURIN Monique, ROUX Jeanne-Marie, SCALAS Nadine, BARTHELEMY Jean-Paul, GASPARD Renaud, GOMEZ Frédéric, GRENET Michel, FOUQUE Michel, ROUSTAND Jean-Pierre, VILLECROZE François.

Absents : Néant

M. Renaud GASPARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal à l'unanimité.

I/ BUDGET GENERAL ET BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2008**
- **COMPTE DE GESTION 2008**

Après présentation des comptes de gestion et comptes administratifs de l'exercice 2008, en l'absence de Madame le Maire, Madame Monique MAURIN, doyenne est nommée secrétaire de séance et fait procéder à l'adoption des comptes administratifs et de l'eau et de l'assainissement par le Conseil Municipal. Les comptes de gestion 2008 sont également adoptés à l'unanimité.

II/ ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES LOCALES :

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les taux des quatre taxes locales 2009 à l'identique de ceux de l'année 2008 soit :

- Taxe d'habitation : 8.76
- Taxe foncière bâti : 16.25
- Taxe foncière non bâti : 29.22
- Taxe professionnelle : 11.34

III/ BUDGET GENERAL ET BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT : BUDGET 2009 :

A l'unanimité, le Conseil adopte les propositions du budget 2009.

IV/ LOCATION MAISON « LESTIENNE » :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une proposition de loyer à 750€/mois, l'eau, l'électricité et le combustible de chauffage restant à la charge du locataire.

Afin de permettre le choix des futurs locataires, le Conseil décide de mettre en place les critères de sélection suivants :

- 1) Le logement doit constituer la résidence principale du postulant.
- 2) Le niveau des revenus devra être pris en considération.
- 3) Le logement est principalement destiné à héberger un couple avec un minimum de deux enfants
- 4) Les dits enfants seront scolarisés à l'école de DAUPHIN.
- 5) Le niveau d'implication ou la volonté d'implication dans la vie sociale de la commune sera prépondérant.

Toute demande devra être motivée par écrit et adressée en mairie. Le Conseil décide de créer une commission qui aura la charge de choisir les futurs locataires. Cette commission est composée de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

V/ ADMISSION EN NON VALEUR :

Le Conseil par délibération accepte d'admettre en non valeur la somme de 21 528.00 € facturée en 2008 à l'encontre de l'entreprise BERGERET, sous traitant de l'entreprise SOBECO titulaire, à l'époque, du marché de travaux pour le compte de l'O.N.F., et ce au titre du contentieux qui oppose la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX à l'O.N.F. pour dégradation de voirie.

L'annulation de cette facture intervient suite au dépôt de bilan de l'entreprise BERGERET. Le Conseil autorise donc Madame le Maire à facturer le coût de remise en état de la voirie à la société SOBECO pour un même montant.

VI/ TRAVAUX DE VOIRIE : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE HAUTE PROVENCE :

Afin de permettre à la Communauté de Haute Provence de récupérer la T.V.A. sur les travaux qu'elle exécute au lieu et place de la Commune, le Conseil, après délibération, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer une convention en ce sens.

VII/ PROGRAMMES DE TRAVAUX : MAITRISE D'ŒUVRE ET AUTRES MISSIONS :

Adduction d'Eau Potable :

Suite à la consultation de maîtres d'œuvre en vue de réaliser l'opération de renforcement du réseau d'eau du village, la commission sur l'eau et l'assainissement a retenu l'offre du bureau LAGARDE.

Le Conseil Municipal par délibération autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer tous les contrats relatifs à cette opération.

Maison « ERCOLI » :

La Commission sur l'urbanisme, après examen des offres reçues en mairie, a porté son choix sur celle de Monsieur Eric DAGUILLON, architecte DPLG en vue de l'étude et de la maîtrise d'œuvre pour rénovation de la maison « ERCOLI ».

Messieurs FOUQUE et VILLECROZE ayant fait valoir leur droit d'abstention, le Conseil à la majorité, décide que Monsieur Eric DAGUILLON sera le maître d'œuvre de ce projet.

Le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer tout contrat avec l'architecte mais également pour toute mission annexe et complémentaire :

- SPS
- Assurance dommage ouvrage
- Permis de construire

Le Conseil autorise le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Haute Provence pour la prise en charge de ce programme.

Monsieur DAGUILLON ainsi que le bureau LAGARDE seront avisés par pli de la décision du Conseil.

VIII/ PERSONNEL COMMUNAL : SIMPRO-ACMO- PLAN DE FORMATION :

Service de médecine professionnelle :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention qui régit la médecine du travail et règlemente les visites médicales tous les deux ans pour les agents municipaux.

Plan de formation :

La Commune a devoir de réaliser pour ses agents un plan de formation obligatoire.

A l'unanimité, le Conseil adopte le projet présenté du plan de formation.

A.C.M.O. :

Depuis 1985 et le décret 85-603 modifié en juin 2000, la Collectivité, du moment qu'elle emploie un ou plusieurs agents et quelque soit leur statut, doit désigner un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O.).

L'A.C.M.O. a pour mission d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et participe à l'élaboration de la fiche des risques professionnels de la Collectivité.

Madame le Maire proposera à l'un des agents de la Commune, de participer à cette formation sur trois jours suivie de recyclages annuels.

Information :

Madame MAURIN propose au Conseil la création d'une convention destinée à réglementer les primes de fin d'année des agents municipaux en fonction du nombre d'absences motivées par les arrêts maladie.

IX/ ASSISTANCE TECHNIQUE PAR LES SERVICES DE L'ETAT : CONVENTION :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention d'assistance technique par les services de l'Etat.

X/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

➤ Travaux de rénovation de l'église :

Le Conseil Municipal autorise après délibération Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la rénovation de l'église en ce qui concerne les vitraux et le sol. Les subventions pour cette opération sont annoncées pour 20 % par le ministère de la culture et 15% par le conseil général.

➤ Festivités 2009 :

La commission communale des fêtes s'est réunie en date du 6 mars afin d'établir un programme des festivités. Le Conseil autorise Madame le Maire à signer tous les contrats relatifs à l'organisation de celles-ci.

➤ Lots à bâtir :

Le compromis de vente des terrains situés derrière la boulangerie est annulé.

➤ Société BIOTEC :

La Communauté de Communes donne un accord de principe à la demande de Monsieur SALICIS, à hauteur de 25% (soit 2 000 €) du montant de la prise en charge du renforcement électrique de la société BIOTEC, prise en charge assujettie à la présentation de justificatifs.

➤ **Raccordement au réseau d'eau de Monsieur Christophe CROUHY :**

Madame le maire ne souhaitant pas mener les délibérations, c'est sous la responsabilité de Monsieur GRENET que le Conseil, après délibération, a choisi l'une des propositions faites à la Commune pour raccorder les réseaux d'eau de Monsieur Christophe CROUHY.

La société LORENZI a été retenue pour procéder à la réalisation des travaux pour un montant de 1 447,16€. Monsieur FOUQUE s'est abstenu de voter.

➤ **Elections :**

C'est le 7 juin prochain que se tiendront les élections européennes.

➤ **Fond de solidarité :**

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition d'adhésion d'un fond de solidarité pour le logement social à hauteur de 0.61% par habitant.

➤ **Environnement :**

La Municipalité étudie la possibilité d'attribuer des coupes d'affouages sur demande et en concertation avec l'Office National des Forêts.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance,
Renaud GASPARD :